

ORDONNANCE DE REMISE ET DE LIQUIDATION – REQUÊTE DU CLIENT

(N° du dossier du tribunal)

ONTARIO COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

DANS L'AFFAIRE DE INTÉRESSANT la *Loi sur les procureurs*

Et dans l'affaire intéressant _____ Procureur(s)

Le _____ jour de _____ 20 _____

ENTRE :

(nom) Requérant(s)

et

(nom) Intimé(s)

sceau

À la requête du(des) client(s) susmentionné(s),

1. LA COUR ORDONNE qu'en vertu du paragraphe 6 (1) de la *Loi sur les procureurs*, le(s) procureur(s) concerné(s) remette(nt) au(x) requérant(s) un mémoire des honoraires, frais ou débours dans les quatorze jours qui suivent la signification de la présente ordonnance.

et que ledit mémoire, au moment de sa remise, soit renvoyé au liquidateur compétent à

_____ aux fins de liquidation.

Greffier

Adresse du greffe